LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 28 JUIL. 2023

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 106204
V/Réf.: 285719 / 048382 // PG * DIR - 20230532

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête réceptionnée le 14 juin 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de deux saules sur le CR139 entre Osweiler et Herborn sur le territoire de la commune de ROSPORT-MOMPACH, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le CR139 sur le territoire de la commune de Rosport-Mompach, conformément à la demande.

2. L'abattage se limitera à 2 arbres.

3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1er octobre et fin février.

4. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Luc Etringer, tél : 621 202 123) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.

5. Les arbres seront remplacés sur place par 2 saules haute-tige d'essence feuillue indigène pour le 31 décembre 2025 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.

6. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.

7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de ROSPORT-MOMPACH